



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 JUILLET 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B274

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif au nettoyage des locaux et des vitres du Centre de Formation d'apprentis du Pays d'Aix (n°14M027)

Le 17 juillet 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle du Bois de l'Aune à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 juillet 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à MANCEL Joël – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à MARTIN Régis – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

Excusé(e)s :

AMIEL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – LEGIER Michel, membre du bureau, le Tholonet – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_07

BUREAU DU 17 JUILLET 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Philippe de SAINTDO

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

**Objet : Autorisation de signer un marché relatif au nettoyage des locaux et des vitres
du Centre de Formation des Apprentis du Pays d'Aix (n°14M027)**

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le CFA du Pays d'Aix a mis en œuvre une procédure de consultation en vue de renouveler le marché en cours qui s'achève afin d'assurer la continuité du nettoyage des vitres et de l'ensemble des locaux du CFA, à savoir le restaurant, les classes, les ateliers et les bureaux administratifs.

Exposé des motifs :

Objet du marché :

Le marché a pour objet le nettoyage des locaux et des équipements du CFA dont l'objectif premier est d'assurer un aspect agréable et un niveau de propreté, de confort et d'hygiène, tout en respectant l'état des surfaces traitées.

Le nettoyage des vitres s'effectuera pendant les horaires de présence du personnel soit du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 h et 14 h et 16 h 30. Le nettoyage des locaux devra avoir lieu en dehors des heures de présence du personnel du lundi au vendredi à partir de 17 h 00 et jusqu'à 8 h 00. Le présent marché comprend la plonge du restaurant entre 12 h et 15 h ainsi qu'une permanence journalière de 6 h 00 du lundi au vendredi afin de maintenir le CFA à un bon niveau de propreté.

Allotissement, tranches et variantes :

Le marché ne fait pas l'objet d'un allotissement.

La consultation n'ouvrirait pas aux candidats la possibilité de présenter des variantes. L'exécution du marché n'est pas scindée en tranches.

Durée du marché :

Le marché est passé pour une durée de 12 mois à compter de sa date de notification, reconductible trois fois pour une durée identique.

Mode d'exécution du marché :

Une partie du marché relative aux prestations ponctuelles s'exécutera par bons de commande, conformément à l'article 77 du Code des marchés publics.

Pour la partie à commande, le montant de la partie variable sera compris dans la limite des seuils ci-dessous :

- Minimum : sans minimum
- Maximum : 6 000,00 € TTC (montant annuel)

Prix :

Marché à prix mixtes :

- Les prestations fixes seront réglées par application du prix global et forfaitaire défini à l'acte d'engagement.
- Les prestations ponctuelles seront réglées par application de prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

Estimation du marché :

Prix global et forfaitaire estimé à 180 000,00 € T.T.C par an.

Montant du DQE estimé à 4 800,00 T.T.C.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure d'appel d'offres ouvert européen qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 25 avril 2014 aux journaux suivants :

- BOAMP ;
- JOUE ;
- La Provence ;

Et diffusé sur le profil acheteur de la CPA, suivi d'un avis rectificatif transmis aux mêmes supports le 9 mai 2014.

Les critères pondérés retenus sont les suivants :

- Prix – 60%
- Valeur technique – 40 %

Le marché prévoit une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique en application de l'article 14 du Codes des Marchés Publics.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 11/07/2014 a décidé d'attribuer le marché n°14M027 à la société **SABATIER MARIUS** pour un montant global et forfaitaire de **106.795,72 €TTC** et pour un montant estimatif non contractuel de **1.624,04 € TTC**.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation à signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, ainsi que tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 11 juillet 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

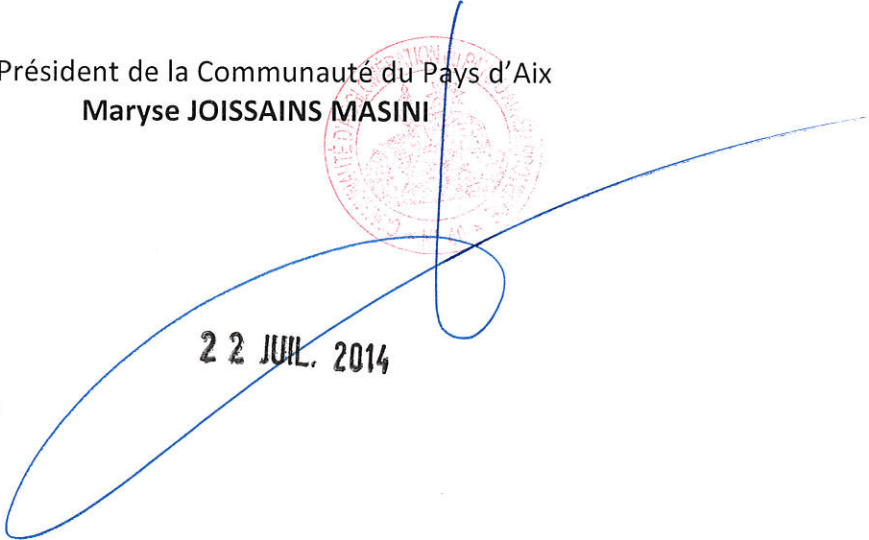
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le marché n°14M024 relatif au nettoyage des vitres et des locaux du CFA du Pays d'Aix attribué à la société **SABATIER MARIUS** pour un prix global et forfaitaire de **106.795,72 € TTC** et pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de **1.624,04 € TTC**. Le montant définitif de la partie à commande sera la résultante de l'application des prix du bordereau appliqués aux prestations réellement effectuées ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent aux crédits ouverts à la section de fonctionnement du budget de la CPA, Fonction 020, Nature : 6283.

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif au nettoyage des locaux et des vitres du Centre de Formation d'apprentis du Pays d'Aix (n°14M027)

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



22 JUL. 2014